



Compte rendu de la réunion du Bureau du COREVIH Occitanie (Bureau 2019 N°6)

Le mardi 10 décembre 2019

Membres du Bureau présents :	À Montpellier : Jacques Reynes, Cyril Martin En audio : Franck Marcé En visio de Toulouse : Pierre Delobel
Membres du Bureau excusés :	Hugues Aumaître, Nathalie Spenatto, Guy Molinier
Équipe de coordinations présentes :	À Montpellier Nathalie Tourrette, Marie Bistoquet En Visio de Toulouse : Pauline Lansalot-Matras, Isabelle Lepain
Équipe de coordinations excusées :	Laureline Morquin

1. Validation du compte-rendu de la réunion du bureau du 13 novembre 2019 :

Le quorum n'est pas atteint ce soir. La validation du compte rendu est reportée au prochain bureau.

La question des absences lors des réunions du Comité est abordée. Le quorum n'a pas été atteint en 2019 lors des assemblées plénières et uniquement pour la première réunion en 2018. Certains binômes ne sont jamais représentés. Un relevé des absences a été fait et le Président enverra une proposition à l'ARS afin de revoir le nombre d'élus à mi-mandat, après avoir demandé aux intéressés quelle suite ils souhaitent donner à leur mandat.

2. Questionnaire de la commission Usagers de drogue et Personnes en situation de précarité :

Nathalie TOURRETTE s'est rapprochée de Marie Claude WEY Coordinatrice de la COHEP, comme cela été convenu lors du dernier bureau. L'objet du questionnaire proposé par la commission « Usagers de drogue et Personnes en situation de précarité » relève du domaine du Réseau Hépatites tant pour son action que pour son public. Ce constat a été confirmé par l'ARS. Il est décidé que ce projet de questionnaire ne sera pas mené par le COREVIH.

3. Utilisation des budgets du COREVIH dans le cadre des remboursements des frais de déplacement et des modalités de dédommagement des intervenants pour les formations COREVIH :

Il est rappelé, en accord avec le règlement intérieur du Comité, que les remboursements des frais se font sur la base des taux en vigueur au CHU de Montpellier.

Une question de pose sur les modalités de dédommagements des associatifs qui participeraient à des formations du COREVIH. Frank MARCE s'interroge sur le fait que des associations, membres du COREVIH, demandent un dédommagement pour des actions qui relèvent de leur champ d'activités habituelles. Ces dédommagements ne pourront intervenir que sur la base de conventions ou de contrat de travail préalablement établis. Nathalie TOURRETTE s'occupera de l'aspect juridique et économique en prenant attache auprès du service formation du CHU de Montpellier et de l'association Aides pour son expérience dans le domaine.

4. Retour sur le séminaire du 21 et 22 novembre à Carcassonne :

Un document de synthèse va être envoyé aux membres du Bureau.

5. Point sur la situation de la semaine de dépistage :

Les Associations n'ont pas reçu les documents car l'ARS a conservé la totalité des impressions pour le routage à destination des professionnels de santé.

Il est décidé que le COREVIH prépare, dès janvier, la prochaine semaine de dépistage prévue en juin 2020, en associant les membres du COREVIH pour être force de proposition vers la prochaine équipe de l'ARS qui remplacera M. Aymeric.

6. Questions diverses :

La date du prochain séminaire est évoquée. Les devis étant susceptibles d'augmenter si la période pré-estivale, en juin, est choisie. Le mois de septembre est envisagé. Un calendrier des congrès et séminaires annuels va être établi afin de trouver la période la plus favorable. Des demandes de devis vont être envoyées.

Clôture du Bureau.